

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 9 novembre 2017

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de ville, le jeudi 9 novembre 2017, à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Lucie Dagenais
	Bob Lussier	Chantal Gadbois
MME	Suzanne Lessard	Marie-France Moquin

Madame Diane Panneton, greffière suppléante en l'absence de Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

Conformément à l'article 156 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 7 novembre 2017 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 237-11-17 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'avis de convocation tel que décrit ci-dessous :

- Modification du contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018

ADOPTÉE

RÉS 238-11-17-17 MODIFICATION DU CONTRAT ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG ET LA CONFECTION D'UNE RÉSERVE DE SEL ET D'ABRASIFS AB-5 POUR L'ANNÉE 2017-2018

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois
Appuyé du conseiller Pierre Tougas
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte la modification du contrat Entretien d'hiver des chemins de la Municipalité de Frelighsburg et la confection d'une réserve de sel et d'abrasifs AB-5 pour l'année 2017-2018, pour augmenter la quantité d'abrasif pour la confection de la réserve d'abrasifs AB-5 de 900 tonnes métriques à 2 000 tonnes métriques;

QUE : La directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif au dossier.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 9 novembre 2017

RÉS 239-11-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais
Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Diane Panneton
Greffière suppléante
En l'absence de :
Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

